BULLETIN D'ADHESION 2025-2026

66% remboursés en crédit d'impôts

Attention : pense à enregistrer ton document une fois renseigné

NOM : | Adresse personnelle :

Prénom : | CP et commune :

Date de naissance : | Nom de l'école :

Téléphone : | Commune :

Mail *(Tu seras abonné.e à notre liste de diffusion)* | UAI de l'école :

Poste occupé :

1 an d'adhésion, c'est moins d'une journée de rémunération * !

**Après la déduction fiscale de 66%*

A- MA COTISATION une seule croix

(Cotisation mensuelle après déduction d'impôts entre parenthèse)

PROFESSEUR DES ECOLES OU PSYEN

Echelon	Classe Normale	Hors classe	Classe ex
1	☐ PES 75€ **(2€)**	☐ 197 € (6€)	☐ 232 € (7€)
2	☐ 146 € **(4€)**	☐ 208 € (6€)	☐ 245 € (7€)
3	☐ 150 € **(4€)**	☐ 223 € (6€)	☐ 258 € (7€)
4	☐ 154 € (4€)	☐ 238 € (7€)	☐ 276 € (8€)
5	☐ 159 € (5€)	☐ 254 € (7€)	☐ 296 € (8€) ch1
6	☐ 164 € (5€)	☐ 268 € (8€)	☐ 308 € (9€) ch2
7	☐ 173 € (5€)	☐ 273 € (8€)	☐ 323 € (9€) ch3
8	☐ 186 € (5€)		
9	☐ 197 € (6€)		
10	☐ 210 € (6€)		
11	☐ 224 € (6€)		

RETRAITES

En fonction du montant de la pension

< 1600 €	<2500 €
☐ 100 € **(3€)**	☐ 120 € **(3€)**

> 2500 €

☐ 150 € **(4€)**

☐ **AESH**	**30 €**
☐ **M1 / M2**	**50 €**
☐ **Contractuel**	**75 €**
☐ **Dispo**	**50 €**
☐ **Congé parental**	**100 €**

B- MES FONCTIONS Plusieurs croix possibles

DIRECTION D'ECOLE

1 classe	2 à 4 classes	5 à 9 classes	10 classes et +
☐ 10 €	☐ 15 €	☐ 20 €	☐ 25 €

AUTRES FONCTIONS

PE Spécialisé, PEMF, CPC	☐ 20 €
DDEAS	☐ 30 €

C - CALCUL DE MA COTISATION

		A - MA COTISATION
+		B - MES FONCTIONS
X	100% ☐ 80% ☐ 50% ☐	QUOTITE POUR LES PE *Proratiser en cas de tps partiel*
=		MONTANT TOTAL

Pour signer dans adobe PDF, clique sur « apposer une signature » puis « modifier ma signature » et « tracer ma signature »

☐ Par prélèvements automatiques en 10 fois

Possible en 10 fois pour une adhésion avant fin septembre, 9 fois avant fin octobre, 8 fois avant fin novembre, 7 fois avant fin décembre, etc...(autorisation de prélèvement au dos)

☐ Par chèque à l'ordre de FSU-SNUipp 78

Date

⇦ Signature

La FSU-SNUipp 78 utilisera les renseignements recueillis pour m'adresser la lettre électronique, les publications départementales et nationales éditées par la FSU-SNUipp. Je demande à la FSU-SNUipp 78 de me communiquer les informations professionnelles et de gestion de ma carrière auxquelles elle a accès à l'occasion des commissions paritaires et l'autorise à faire figurer ces informations dans les fichiers et traitements automatisés dans les conditions fixées par les articles 26 et 27 de la loi du 06/01/78. Je peux annuler cette autorisation ou exercer mon droit d'accès en m'adressant à la section. Toute adhésion vaut pour l'année scolaire en cours.

Autorisation de prélèvement automatique

A renvoyer remplie et signée par courrier (adresse en pied de page) ou mail/photo à snu78@snuipp.fr.
La reconduction des prélèvements (de 1 à 10 fois) est automatique d'une année sur l'autre. Toutefois, tu pourras suspendre ces prélèvements, sur simple demande.

Autorisation de prélèvement GO CARDLESS

J'autorise l'établissement teneur de mon compte à prélever sur ce dernier, si la situation le permet, tous prélèvements ordonnés par le créancier ci-dessous. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à l'établissement teneur de compte. Je réglerai le différend directement avec le créancier

FSU-SNUipp 78

Paiement : récurrent Nom de la banque

Référence Unique Mandat

Débiteur	
Nom Prénom :	
Adresse :	
Code postal	Ville :

Créancier
FSU-SNUipp 78 - BP 80078
24 rue Jean Jaurès
78194 TRAPPES CEDEX
Identifiant Créancier SEPA :
FR93031859666A

IBAN

BIC

Le :
A :

Signature :

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'oppositions, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés. ».Note : Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

Adhérer à la FSU-SNUipp des Yvelines c'est

DEFENDRE LES INTERETS DES PERSONNELS ACTIFS ET RETRAITES
DEFENDRE ET PORTER L'AMELIORATION DU SERVICE PUBLIC D'EDUCATION
RENFORCER L'UNITE DE LA PROFESSION

⇨Pour se donner collectivement les moyens d'agir, d'informer, de s'adresser à tous, de travailler les convergences, de rassembler les énergies, d'organiser des stages syndicaux.

⇨Pour garantir la totale indépendance de l'organisation syndicale, sa capacité à organiser l'action localement, départementalement et nationalement.

⇨Pour rendre possible l'information détaillée et régulière de la profession, notamment à l'occasion de chaque rendez-vous paritaire.

⇨Pour apporter sa contribution au développement, au renforcement et à la consolidation de l'édifice collectif...

LA FSU-SNUipp ne perçoit aucune subvention, elle ne vit que des cotisations

A quoi servent les cotisations ?

55 % servent à l'activité départementale

Loyer, électricité, communication, internet, affranchissement, déplacements, matériel, organisation des stages, etc...

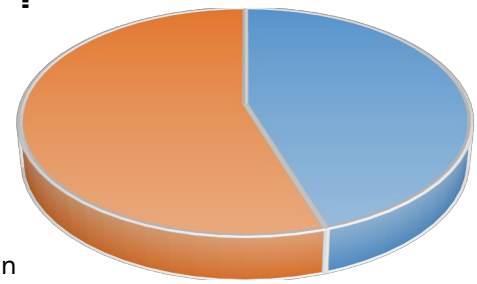

45 % sont reversés au national

Envoi de Fenêtre sur cours, fonctionnement syndicat national, outils informatiques pour les sections, stages et webinaires nationaux, etc....

FSU – SNUIPP 78
24 rue Jean Jaurès - 78 190 TRAPPES - www.78.snuipp.fr - snu78@snuipp.fr
01 34 78 73 95 (mercredi, vendredi) Mantes la Ville - 01 30 51 79 63 (mardi et jeudi) Trappes